



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2009

À une séance extraordinaire tenue le 8 juin 2009, à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse  
M. Léopold Rousseau, conseiller no 1  
M. Jacques Fortier, conseiller no 3  
M. Mario Côté, conseiller no 5  
M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale adjointe atteste que personne n'assiste à la séance.

---

### ORDRE DU JOUR

#### PRÉLIMINAIRES :

---

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

#### ÉTUDE :

---

4. Surveillance des travaux de raccordement du puits Bois-Joly II
  5. Période de questions
  6. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
  7. Clôture de la séance extraordinaire
- 

14333-06-2009  
point no 2

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juin 2009 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

14334-06-2009  
point no 3

#### VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité



14335-06-2009  
point no 4

## SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENTS DU Puits BOIS JOLY II

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la surveillance des travaux de raccordement du puits Bois-Joly II;

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres déposées;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues :

	<b>SNC – Lavalin</b>	<b>Génivar</b>
Prix soumissionné (uniquement pour les soumissions dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 points)	37 000 \$	37 400 \$
Établissement du pointage final :	100	90
Application de la formule :	$\frac{100 + 50 \times 10\,000}{37\,000 \$}$	$\frac{90 + 50 \times 10\,000}{37\,400 \$}$
Pointage intérimaire + 50 X 10 000 Prix soumissionné	40.54	37.43
Rang et adjudicataire	1	2

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le mandat de surveillance des travaux de raccordements du puits Bois Joly II à la firme SNC – Lavalin, au montant de 37 000 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

14336-06-2009  
point no 5

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 8 juin 2009 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

14337-06-2009  
point no 6

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De clôturer la séance extraordinaire le 8 juin 2009, à 19 h 07.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,  
Mairesse

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière